

FACE AU BACKLASH

**DES VILLES
SOLIDAIRES
AVEC LES FEMMES
DU MONDE
ENTIER !**



En mouvement(s)
pour l'égalité !

Dakar • Paris
www.equipop.org

Equipop, une association mobilisée aux côtés des élu-es et des villes

Créée en 1993, Equipop est une association féministe de solidarité internationale qui place l'égalité de genre au cœur de ses interventions. Elle combine mobilisation sociale et politique et fournit un soutien financier, technique et stratégique aux organisations et activistes féministes. Elle produit régulièrement des analyses, des ressources et des outils opérationnels pour éclairer les enjeux d'égalité, documenter les stratégies des mouvements anti-droits et nourrir le débat public. En France, en Europe et en Afrique, l'association est pleinement mobilisée face à la montée des discours réactionnaires et aux reculs des droits des femmes et des personnes LGBTQIA+.

Depuis sa création, Equipop porte un plaidoyer fort pour intégrer l'approche Genre et les principes féministes dans la politique étrangère française. Elle a largement contribué à faire monter l'ambition française à ce sujet et à ce que le gouvernement s'engage à porter une diplomatie féministe dès 2019. En 2023 et 2024, l'association a participé activement aux consultations pour élaborer cette stratégie. En tant que co-présidente de la commission internationale du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE), Equipop a contribué à l'évaluation de la mise en œuvre de la diplomatie féministe française, rendue à deux ministres en juillet 2023.

Depuis plus de trente ans, Equipop travaille par ailleurs en étroite collaboration avec les territoires. Elle accompagne des réseaux féministes, des organisations de la société civile et des collectivités locales en Afrique de l'Ouest, mais aussi en France, notamment dans des grandes villes comme Paris et Lyon, où elle contribue à l'élaboration et au déploiement de politiques locales en faveur de l'égalité. Cette expérience de long terme lui confère une compréhension fine des contraintes locales et des leviers d'action à l'échelle des communes.

Fort de cette double expertise, à la fois en plaidoyer - en lien étroit avec le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, les réseaux féministes et les mouvements citoyens - et en accompagnement de terrain auprès des populations et des collectivités, Equipop est une association-ressource pour les municipalités souhaitant renforcer et pérenniser leurs politiques publiques en faveur de l'égalité de genre.

Qu'est-ce que la diplomatie féministe française ?

Le concept de diplomatie féministe émerge en 2014 sous l'impulsion de l'ancienne ministre suédoise des Affaires étrangères, Margot Wallström. Cette approche place l'égalité de genre au cœur de l'action extérieure de l'État et s'appuie sur la méthode des « trois R » : *rights* (droits), *representation* (représentation) et *resources* (ressources). En 2019, la France devient le quatrième pays à annoncer l'adoption d'une diplomatie féministe, après la Suède, le Canada (qui l'ont abandonnée depuis) et le Luxembourg.

Poussée par les organisations féministes de la société civile, la France a mis en place le Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF) en 2019, première mesure phare de cette diplomatie féministe. Elle fait également partie des États qui portent un discours et adoptent des positions favorables au genre et aux droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR) face à la montée des discours conservateurs. Pour assurer le portage politique, une mission dédiée à la diplomatie féministe et à l'éducation a été créée au sein du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). L'organisation de sommets internationaux tels que le Forum Génération Égalité en 2021 ou la conférence sur les politiques étrangères féministes en 2025 a renforcé la crédibilité de la France en tant qu'actrice progressiste sur ces enjeux, et, dans le même temps, les attentes des mouvements féministes internationaux à son égard.

En 2025, la France adopte officiellement sa *Stratégie internationale pour une diplomatie féministe 2025-2030*¹. Selon le MEAE, elle constitue un véritable « changement de paradigme », en précisant l'approche française, ses priorités et sa méthode. Cette stratégie s'articule autour de cinq piliers : *Défendre les droits et libertés des femmes et des filles; Renforcer la participation et la représentation des femmes dans tous les processus décisionnels; Lutter contre les inégalités de genre dans toutes leurs dimensions; Combattre les violences fondées sur le genre, notamment celles faites aux femmes et aux filles; Mobiliser des financements en faveur de l'égalité de genre, de la santé et des droits sexuels et reproductifs, ainsi que de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, y compris en ligne*. Cette stratégie pose un nouveau cadre ambitieux pour l'action extérieure de la France.

Comment faire vivre cette diplomatie féministe dans vos villes ?

Il y a désormais un véritable enjeu à ce que les communes s'emparent du sujet. Alors que la confiance dans les partis politiques atteint un niveau historiquement bas (seulement 16 % des Français-es déclarent avoir confiance dans les partis politiques²), 68 % des citoyen·nes déclarent faire confiance à leur maire et 69 % se disent attachés·es à leur commune³. Fortes de ce lien de confiance, les communes ont un rôle particulier à jouer dans le portage des politiques publiques qui promeuvent la protection et l'amélioration des droits humains de toutes et tous. Loin d'être un enjeu abstrait ou réservé à l'administration centrale, la diplomatie féministe entre en résonance directe avec les politiques municipales du quotidien. L'aménagement des territoires, l'accès aux services, la sécurité, la mobilité ou la qualité de vie sont autant de leviers concrets sur lesquels les communes agissent et qui ont des impacts sur l'égalité de genre.

Les communes ont d'ailleurs une responsabilité directe quant à la promotion de l'égalité de genre, inscrite dans le cadre législatif : depuis la *loi Lamy du 21 février 2014* relative à la politique de la ville et à la cohésion urbaine, l'égalité de genre constitue l'une des trois priorités transversales obligatoires de la politique de la ville.

La France a également des engagements à tenir auprès de l'ONU qui relèvent du niveau local. C'est notamment le cas des *Objectifs de développement durable (ODD)* à l'horizon 2030. L'ODD 11, consacré aux villes inclusives et durables, qui vise à garantir que toutes, et en particulier les femmes, les personnes LGBTQIA+, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, aient accès à des espaces verts et des espaces publics sûrs. Les communes disposent par ailleurs de leviers d'action concrets pour agir sur des enjeux globaux tels que la santé mondiale et le changement climatique, dont les conséquences affectent les femmes de manière spécifique.

Le cadre juridique français reconnaît par ailleurs pleinement cette capacité d'action. Depuis la *loi Thiollière de 2007*, renforcée par la *loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales du 4 août 2021*, les collectivités territoriales disposent d'une compétence de principe pour mener ou soutenir des actions

internationales de coopération, d'aide au développement ou de solidarité. Cette reconnaissance fonde la légitimité des communes à agir au-delà de leurs frontières, dans le respect des engagements internationaux de la France, et à inscrire leur action dans une véritable diplomatie des territoires.

La diplomatie féministe comme acte de résistance face au backlash

Depuis l'annulation du droit à l'avortement au niveau fédéral aux Etats-Unis, et a fortiori depuis le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche, le terme de *backlash* (retour de bâton) a refait surface dans le débat public. Dès 2023, Equipop alertait sur ce phénomène dans son rapport co-écrit avec la Fondation Jean-Jaurès : *Droits des femmes : combattre le backlash*. Ce terme, défini par la journaliste Susan Faludi, désigne l'action de mouvements conservateurs et masculinistes qui réagissent violemment dès que les droits des femmes et des personnes LGBTQIA+ connaissent de nouvelles avancées. Ils déploient des stratégies pour non seulement saper ces progrès, mais aussi faire reculer ces droits de façon générale. Ces mouvements agissent partout dans le monde et leurs attaques sont multiples : interdiction du droit à l'avortement, obstacle à l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive, interdiction des programmes et ouvrages d'éducation complète à la sexualité, criminalisation de l'homosexualité, négation de l'identité des personnes trans... Dans les pays occidentaux, ces mouvements anti-droits sont proches de l'extrême droite : des discours sexistes, LGBTphobes et racistes convergent.

Le *backlash* ne menace pas seulement l'égalité de genre : c'est le signe précurseur d'attaques plus larges contre les droits humains, les libertés individuelles et collectives ; en somme, contre tout ce qui est constitutif de nos démocraties. C'était déjà le cas lors du premier mandat de Donald Trump, qui avait saboté un grand nombre de conventions internationales. C'est d'autant plus frappant depuis son retour à la Maison Blanche en 2025 : le *backlash* s'intensifie, dans sa vitesse et sa brutalité, et touche désormais plus largement les droits humains et libertés fondamentales. Après les attaques contre le droit à l'avortement, l'administration Trump met à mal les autres piliers démocratiques comme la

liberté de la presse, l'accès au savoir, et le respect de l'État de droit. Le contexte évolue de manière quasi quotidienne. En Europe et en France aussi, une offensive réactionnaire vise entre autres à restreindre les libertés associatives et académiques ou appelle à démanteler la politique de solidarité internationale française, sur fonds de discours anti-immigration, faisant écho, de façon parfois revendiquée, à la doctrine « America first » de Donald Trump.

En plus de ce *backlash*, orchestré par divers mouvements anti-droits, les associations font de fait aujourd'hui face à des coupes historiques dans les politiques publiques de solidarité, au niveau national et international. Ainsi, en France, le budget de l'aide publique au développement, dont dépendent les financements des associations de solidarité internationale, a été réduit de près de 60 % en deux ans. Selon une enquête du Mouvement associatif publiée en octobre 2025, 1/3 des associations ont moins de trois mois de trésorerie, 50 % ont perdu des subventions publiques et 90 000 emplois associatifs sont menacés. Ces baisses interviennent dans un contexte budgétaire déjà complexe pour les associations, puisqu'en 20 ans, la part des subventions publiques dans leur budget a diminué de 41 %, sans que d'autres sources de financement ne viennent compenser cela⁴. Le secteur des droits des femmes et de l'égalité de genre est particulièrement touché. Une étude de la Fondation des femmes rapporte qu'en 2025, 71 % des associations féministes françaises déclarent une situation financière dégradée par rapport à 2024, avec une baisse moyenne de 15 % des subventions en 2025⁵. Des associations sont contraintes de fermer des permanences, privant malgré elles des femmes de services de santé essentiels.

Ces coupes, présentées comme des variables d'ajustement budgétaires, ont des conséquences dramatiques sur les libertés associatives en France et sur les droits et la santé des femmes dans le monde.

Les communes peuvent constituer de véritables bastions de résistance démocratique et progressiste. À rebours des dynamiques nationales de recul, certain-es maires assument un rôle moteur pour défendre les droits, l'égalité et les libertés, et démontrent la capacité des villes à impulser des trajectoires alternatives. C'est notamment le cas à Budapest, où le maire écologiste Gergely Karácsony, élu en 2019, mène une politique en rupture avec le gouvernement de Viktor Orbán⁶. À contre-courant des orientations nationales, il a engagé la ville dans un plan de neutralité carbone, proclamé l'urgence climatique et maintenu la marche des fiertés, malgré les tentatives d'interdiction au niveau national. En

2025 aux Etats-Unis, Donald Trump a largement étendu le mandat et les moyens financiers de l'agence ICE (Immigration and Customs Enforcement), qui mène des raids violents à travers le pays. Plusieurs maires ont affirmé leur opposition, notamment à Chicago où le maire a signé un décret détaillant la manière dont la ville résisterait à une éventuelle répression⁷, et à Minneapolis où le maire a déclaré que la ville « n'appliquerait pas les lois fédérales en matière d'immigration », qu'il estime être une violation de la démocratie⁸.

L'analyse des dynamiques à l'international est doublement utile pour s'inspirer des initiatives municipales qui résistent à l'offensive réactionnaire mondiale et pour anticiper des attaques similaires en France. Car on observe également des dynamiques de recul en France, où des associations comme Le Planning familial sont régulièrement la cible d'attaques et de vandalisme visant à intimider et à diffuser des messages anti-choix et de la désinformation, comme c'est arrivé plusieurs fois à Strasbourg⁹. Pour enrayer ces dynamiques de backlash et promouvoir des villes égalitaires, il est essentiel que les communes intègrent les enjeux de diplomatie féministe dans les politiques locales.

Si le moment des élections constitue une étape clé pour que les communes affirment leur engagement pour l'égalité de genre, il ne représente en réalité qu'un point de départ. Les maires ont le pouvoir de traduire cette diplomatie féministe en actions concrètes sur leur territoire et de lutter activement contre les forces réactionnaires. Equipop propose huit recommandations pour passer de l'intention à l'action.

1. Investir dans les politiques publiques qui comptent pour les femmes.
2. Garantir l'accès aux droits et à la santé sexuels et reproductifs dans les villes.
3. Intégrer l'égalité dans les choix budgétaires.
4. Mettre en œuvre une diplomatie des villes pour les droits des femmes et des personnes LGBTQIA+.
5. Ancrer une culture de l'égalité au sein des équipes municipales.
6. Co-construire les politiques municipales avec les associations féministes.
7. Assurer un soutien financier pérenne aux associations féministes.
8. Encourager et valoriser l'engagement associatif et citoyen à l'échelle locale.

1. Investir dans les politiques publiques qui comptent pour les femmes

Les communes sont des espaces où les inégalités de genre se manifestent concrètement, notamment dans les usages de l'espace public et dans l'accès aux services municipaux. Même dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, tant pour les collectivités que pour les associations féministes, il est essentiel de ne pas reléguer au second plan les politiques publiques qui comptent pour les femmes. La lutte contre les violences sexistes et sexuelles, les politiques de santé, d'accès aux soins, de prévention, d'hébergement, d'accompagnement social constituent des piliers essentiels pour les femmes. Toute réduction de l'offre, fermeture de structure ou baisse de moyens dans ces domaines a des effets immédiats et disproportionnés sur les femmes, qui sont plus nombreuses à en dépendre et à en subir les conséquences.

Les enjeux autour de la petite enfance illustrent par exemple ces effets. L'insuffisance de solutions d'accueil accessibles et abordables pour les jeunes enfants contraint majoritairement les mères à réduire ou interrompre leur activité professionnelle, à accepter des emplois plus précaires ou à assumer des organisations quotidiennes particulièrement coûteuses en temps, en argent et en énergie. Depuis le 1^{er} janvier 2025 et l'entrée en vigueur du service public de la petite enfance, les communes sont reconnues comme l'autorité organisatrice de l'offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans sur leur territoire, rôle que de nombreuses communes jouaient déjà jusqu'ici¹⁰.

Plusieurs réseaux féministes, comme Le Planning Familial et le FNCIDFF, ont produit des recommandations pour les équipes municipales dans ces différents domaines de l'action publique.

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

En Auvergne-Rhône-Alpes, Equipop contribue à construire un territoire de l'égalité à travers son projet « Générations Féministes », financé par l'AFD. Elle accompagne l'association de prévention des violences sexistes et sexuelles (VSS) Filations dans la mise en place de leurs activités de sensibilisation et de prévention dans les écoles (collèges et lycées), notamment en mobilisant des méthodes du théâtre-forum. En tant que fonds féministe, Equipop fournit un soutien financier et technique à une dizaine d'associations féministes et de solidarité internationale de la région. Chaque année, l'association invite des activistes d'Afrique de l'Ouest et du Nord à venir rencontrer et partager leurs expériences et expertises avec les associations lyonnaises.

Dans le cadre du projet européen SAFE, Equipop mène des actions de

prévention et d'amélioration de la prise en charge de formes spécifiques de violences, à savoir les mariages forcés et les mutilations sexuelles féminines. Forte d'une équipe de 8 volontaires formées par l'association à Lyon et en Ile-de-France, elle intervient auprès du grand public, de personnes des communautés concernées par ces formes de violence et de professionnel·les des secteurs de la santé, de la migration et de l'enseignement.

Grâce à une nouvelle collaboration européenne, Equipop et la Ville de Lyon participent à la construction d'un réseau d'échange européen pour le soutien aux survivantes de violences conjugales à travers une approche d'empouvoirement socio-économique.

Pour plus d'informations : <https://equipop.org> et le [catalogue de formations](#) d'Equipop (certification Qualiopi).

2. Garantir l'accès aux droits et à la santé sexuels et reproductifs dans les villes

L'accès à la santé constitue une problématique majeure qui est aujourd'hui mal appréhendée par les autorités. Pourtant, les villes ont un rôle à jouer face à cet enjeu. Les inégalités d'accès aux soins sont particulièrement marquées en milieu rural. L'Association des maires ruraux de France rappelle que deux bassins de vie ruraux sur trois manquent de médecins généralistes et que, dans ces territoires, un médecin couvre en moyenne 30 km², contre 5 km² dans les bassins urbains¹¹. Dans un contexte de coupes budgétaires, les femmes et les personnes LGBTQIA+ sont parmi les premières victimes du recul des services publics, notamment les services de soins en santé sexuelle et reproductive. En 2025, la Drôme a voté la fermeture de sept centres de santé sexuelle sur douze dans le département¹², rendant

l'accès aux soins, à l'information et à l'accompagnement beaucoup plus difficile. Si l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est un droit fondamental en France, consacré dans la Constitution depuis 2024¹³, son effectivité reste profondément marquée par de fortes disparités territoriales. Selon un rapport d'information du Sénat publié en octobre 2024¹⁴, six Agences régionales de santé estimaient en 2024 que certaines zones de leur territoire se situaient à plus d'une heure d'un lieu proposant une IVG, une situation particulièrement pénalisante pour les mineures, les femmes en situation de précarité et les habitantes des zones rurales. Dans ce contexte, l'information et l'orientation des patientes constituent un levier essentiel, sur lequel les communes peuvent agir, notamment en relayant et en rendant visibles les offres locales existantes. Il est ensuite nécessaire de renforcer l'offre de services existante, pour limiter ces inégalités territoriales. Par ailleurs, le rapport du Sénat¹⁵ souligne que les inégalités ne s'expliquent pas uniquement par la répartition des professionnel·les de santé, mais aussi par l'engagement inégal de praticien·nes dans l'offre d'IVG et par des freins sociaux, informationnels ou logistiques.

Au-delà de l'IVG, renforcer l'offre de soins en santé sexuelle et reproductive implique de soutenir des structures permettant un accompagnement global de la santé des femmes. Les communes ont la possibilité de co-financer les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP), qui peuvent inclure un pôle « santé sexuelle » comme à Nantes par exemple. Si les MSP sont des structures privées, certaines communes peuvent également gérer directement des centres de santé municipaux¹⁶, financés sur les budgets municipaux. À Paris, les

Dans un contexte de coupes budgétaires, les femmes et les personnes LGBTQIA+ sont parmi les premières victimes du recul des services publics, notamment les services de soins en santé sexuelle et reproductive.

centres de santé municipaux proposent des consultations gratuites incluant gynécologie, contraception et dépistage¹⁷. En regroupant des professionnel·les formé·es aux enjeux spécifiques de la santé des femmes, ces structures peuvent favoriser une prise en charge coordonnée, continue et adaptée. Ces dispositifs présentent des avantages : ils sont particulièrement déterminants pour atteindre les femmes les plus éloignées du système de soins. Une coopération étroite entre les professionnel·les de santé, du social et du médico-social est également indispensable pour accompagner les femmes victimes de violences intrafamiliales. Cette approche coordonnée permet de répondre de manière globale aux besoins physiques, psychologiques, sociaux et juridiques des victimes, et de sécuriser leurs parcours de soins et de protection.

Enfin, les communes ont un rôle central à jouer en matière de prévention et de sensibilisation en santé. Plusieurs engagements peuvent être mis en place pour une politique municipale de sensibilisation ambitieuse :

- Déployer des campagnes locales de prévention et de sensibilisation, en adaptant les outils existants aux publics et aux territoires (par exemple, dans le cadre de la lutte contre le VIH/Sida ou contre le cancer du sein). En soutenant et en relayant les campagnes de prévention, de dépistage et d'information, en particulier auprès des publics les plus éloignés du système de soins, les collectivités contribuent à améliorer durablement la santé des citoyen·nes sur leur territoire.
- Soutenir les actions des associations spécialisées et des acteur·rices de terrain (prévention VIH/sida, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, centres de planification familiale), qui jouissent d'une expertise solide et de la confiance des publics.
- Inscrire la prévention dans le calendrier municipal en valorisant les temps forts internationaux de mobilisation comme la Journée internationale pour les droits des femmes (8 mars), la Journée mondiale de lutte contre le sida (1^{er} décembre) ou la Journée internationale pour l'élimination de la violence à

l'égard des femmes (25 novembre) pour structurer des campagnes locales.

- Créer des espaces de dialogue, d'information et de formation à destination des habitant·es et des professionnel·les, notamment autour des questions d'éducation complète à la sexualité et pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

3. Intégrer l'égalité dans les choix budgétaires

Un budget n'est jamais neutre : fruit de choix politiques, il détermine qui bénéficie des services publics, des équipements et des aides municipales. Or, femmes et hommes n'ont ni les mêmes usages de la ville ni les mêmes contraintes. La budgétisation sensible au genre (BSG) permet de prendre en compte ces différences dans les décisions budgétaires et de s'assurer que l'action municipale bénéficie à toutes et tous. Elle s'applique à l'ensemble du cycle budgétaire, depuis la collecte des ressources (impôts, taxes, tarification des services) jusqu'à la répartition des dépenses (subventions, fonctionnement des services, investissements) et leur évaluation. L'objectif est d'identifier les déséquilibres et d'ajuster les priorités, sans nécessairement augmenter les dépenses, mais en réorientant les ressources ou en revoyant les critères d'allocation. On retrouve ce principe dans la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale¹⁸.

Concrètement, la mise en œuvre de la BSG repose sur plusieurs éléments clés :

- L'utilisation d'indicateurs genrés

- pour mesurer l'accès et l'usage des services, les bénéficiaires des aides et les subventions ;
- Une coordination transversale entre services pour intégrer la perspective de genre dans toutes les décisions ;
- La formation des élu·es et des agent·es, notamment celles et ceux en charge des finances, pour assurer la compréhension et l'appropriation de la démarche ;
- Un portage politique clair, garantissant que l'égalité de genre est un objectif stratégique.

Une des étapes de la BSG consiste par exemple à classer les programmes budgétaires selon leur impact sur l'égalité de genre, comme expliqué par le centre Hubertine Auclert¹⁹. Certaines dépenses sont moins susceptibles d'avoir un impact de ce point de vue-là (achat de carburant pour les véhicules de service par exemple). Mais en règle générale, les dépenses publiques ont un impact sur les inégalités de genre, soit parce qu'elles les engendrent, les creusent, les maintiennent ou les réduisent (les dépenses tournées vers les usagers et usagères ou l'aménagement urbain par exemple). Il existe aussi des programmes spécifiques au genre, c'est-à-dire des actions visant directement à favoriser l'égalité (subventions aux associations de protection des femmes, promotion de l'égalité dans les services publics). Cette catégorisation permet de corriger l'écueil fréquent qui consiste à surestimer la part des dépenses considérées comme « neutres ». Dans la pratique, ces dépenses dites « aveugles » au genre aggravent souvent les inégalités.

La BSG permet d'évaluer les potentiels impacts négatifs d'une politique publique vis-à-vis de l'égalité de genre, et d'y apporter des correctifs pour que, a minima, cette politique publique ne nuise pas à l'égalité, voire contribue à réduire les inégalités constatées. Elle incite les gestionnaires à réfléchir à l'effet de leurs choix sur l'égalité et à allouer les budgets en conséquence.

Pour renforcer l'impact de la BSG, les communes peuvent également adopter le principe d'éga-conditionnalité : subventions, appels à projets, conventions et partenariats peuvent être conditionnés à l'intégration effective de la dimension de genre. Autrement dit, subordonner les financements publics au respect de l'égalité de genre et à la mise en place d'actions la favorisant.

Pour plus d'informations sur la budgétisation sensible au genre dans les collectivités : *Livre blanc : La Budgétisation Sensible au Genre : faire parler les budgets des collectivités*. Aurélie Arquier, Céline Calvé, Isabelle Gueguen, Claudy Vouhé, Perfegal. (2026, 16 février).

4. Mettre en œuvre une diplomatie des villes pour les droits des femmes et des personnes LGBTQIA+

Face à l'intensification des discours réactionnaires à l'échelle mondiale, les villes ne peuvent rester spectatrices. Les maires sont aujourd'hui en première ligne pour non seulement promouvoir mais également défendre, de manière concrète, les droits, les libertés et la dignité humaine. Rejoindre, soutenir ou initier des réseaux de villes européennes et internationales engagées pour les droits fondamentaux constitue à ce titre un acte politique fort.

La Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile est chargée de définir et mettre en œuvre la stratégie de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, et a lancé pour la première fois en 2022 un appel à projets en soutien à la coopération décentralisée dédié à l'égalité de genre²⁰. En répondant à ce type d'appels à projet, les villes françaises peuvent mettre en place des projets forts en collaboration avec des villes partenaires à l'étranger. Certaines villes signent également des accords-cadres de coopération, comme Nantes et la ville de Recife au Brésil, qui collaborent depuis 2003 et ont signé un nouvel accord-cadre en 2023, axé prioritairement sur les thématiques de la ville durable et de la transition sociale-écologique, de la ville non-sexiste et de la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Dans un contexte de backlash global, marqué notamment par la montée de l'extrême droite et l'érosion des droits des femmes et des minorités, la coopération décentralisée ne relève plus seulement de la solidarité internationale : elle devient un outil stratégique de résistance

démocratique. En s'organisant en réseaux, les villes peuvent opposer une réponse collective aux reculs des droits, mutualiser leurs ressources, partager des pratiques innovantes, soutenir les territoires et porter une voix politique commune face aux forces anti-droits. Des réseaux comme Cités Unies France²¹ misent sur cette diplomatie locale et collective. En fédérant les collectivités françaises engagées à l'international, Cités Unies France entend faciliter les partenariats entre villes, accompagner les projets de coopération décentralisée et favoriser le partage d'expériences entre élu-es. S'inscrire dans de tels réseaux permet aux communes de ne pas agir isolément, d'amplifier leur impact et d'ancrer leurs engagements dans une dynamique durable. Cela peut également être un levier pour affirmer une diplomatie féministe locale, en faisant de l'égalité de genre un principe structurant des partenariats internationaux, et en apportant un soutien politique, institutionnel et matériel à des territoires où les droits des femmes pourraient être menacés du fait de dynamiques d'extrême droite.

5. Ancrer une culture de l'égalité au sein des équipes municipales

Si les lois sur la parité adoptées ces dernières années ont en apparence contribué à la féminisation du pouvoir local, ces avancées demeurent toutefois inégalement réparties selon les niveaux de responsabilité. L'alternance obligatoire d'un homme et d'une femme sur les listes de candidat-es, imposée depuis 2014 dans les communes de 1 000 habitant-es et plus et étendue à l'ensemble des communes françaises en mai 2025, a certes eu un impact significatif pour rééquilibrer la composition des conseils municipaux : la part des femmes dans ces conseils atteint aujourd'hui 42,4 %, contre 33 % en 2001 et moins de 25 % en 1995. Mais un rapport d'Oxfam publié en 2025 souligne qu'à cette date, seules 20,8 % des communes françaises sont dirigées par des femmes²².

Les exécutifs territoriaux restent par ailleurs largement masculins et les femmes sont davantage représentées dans les fonctions les moins valorisées, bien qu'aucun de ces chiffres n'atteigne la parité : elles constituent 36,4 % des adjoint-es, 40,9 % des conseiller-es municipaux indemnisé-es et 45,8 % des conseiller-es non indemnisé-es. Il est évident que l'obligation de parité, même si elle constitue un socle indispensable, ne garantit ni un accès équitable aux responsabilités ni une transformation profonde des pratiques de pouvoir. C'est dans cette perspective que les municipalités ont un rôle déterminant à jouer.

Pour promouvoir une culture de l'égalité dans les institutions, les villes peuvent mettre en place des dispositifs structurants : par exemple, la désignation d'un-e élu-e délégué-e à l'égalité femmes-hommes, le recrutement d'un-e chargé-e de mission spécifiquement dédié-e à ces enjeux, et l'attribution d'un budget clairement identifié. La déclinaison de la diplomatie féministe au niveau local suppose également un investissement fort dans la formation des élu-es et des agent-es municipaux, afin de faire de l'égalité de genre un principe transversal de l'action municipale, pleinement approprié par les équipes et concrètement traduit dans les pratiques quotidiennes. La lutte contre les violences sexistes et sexuelles fait partie des exigences de cohérence entre principes et actions. Elle doit s'incarner à la fois dans les politiques publiques portées par la collectivité et dans son fonctionnement interne. Cela implique des actions de prévention visant à réduire en amont les risques de violences, mais aussi la mise à disposition d'outils permettant aux agent-es de réagir efficacement lorsqu'ils ou elles se déclarent victimes ou témoins. Des dispositifs de signalement clairs, assortis de mécanismes d'accompagnement adaptés, sont à ce titre indispensables.

FORMER LES AGENT-ES DES COMMUNES ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Dans un contexte de remise en cause des libertés fondamentales et d'intensification des discours et politiques anti-droits, Equipop a développé son offre de formation comme un outil de résistance et d'émancipation.

À ce titre, Equipop a collaboré avec les Réseaux Régionaux Multi-Acteurs (RRMA), notamment RESACOOOP, Occitanie Coopération et Yvelines Coopération, pour proposer des formations qui ont permis de repolitiser les enjeux d'égalité de genre et de solidarité internationale, en les reconnectant aux réalités de terrain et aux rapports de pouvoir. Elles ont offert aux collectivités et aux associations présentes l'opportunité de questionner leurs pratiques, leurs marges de manœuvre, leurs manières de construire des partenariats, et

leurs rôles dans le secteur de la solidarité internationale. Cette démarche a renforcé les capacités des petites structures et suscité une demande renouvelée de formation. Des formations similaires au niveau municipal sont envisageables.

Pour plus d'informations : <https://equipop.org> et le [catalogue de formations](#) d'Equipop (certification Qualiopi).

6. Co-construire les politiques municipales avec les associations féministes

Les politiques municipales les plus justes et efficaces sont celles qui s'appuient sur les forces vives du territoire. À ce titre, le tissu associatif constitue un levier central pour construire des politiques publiques au plus près des besoins des habitant·es. Les associations jouent un rôle de passerelle entre l'institution municipale et la vie quotidienne des quartiers, facilitant à la fois le suivi des politiques publiques et la remontée des besoins, des alertes et des propositions.

En France, on compte près de 1,5 million d'associations, mobilisant 20 millions de bénévoles et 1,89 million de salarié·es, soit près de 10 % de l'emploi

En France, on compte près de 1,5 million d'associations, mobilisant 20 millions de bénévoles et 1,89 million de salarié·es, soit près de 10 % de l'emploi privé, et près de 9 Français·es sur 10 considèrent les associations comme des actrices majeures d'une vie locale riche et dynamique.

privé, et près de 9 Français·es sur 10 considèrent les associations comme des actrices majeures d'une vie locale riche et dynamique²³. Leur ancrage local, leur fonctionnement démocratique, leur sens du collectif, leur présence au quotidien sur le terrain... tous ces atouts confèrent aux associations un rôle central dans la vie des quartiers et des villes ainsi qu'une forte relation de confiance et une légitimité auprès des citoyen·nes.

Leur expertise et leur connaissance fine des territoires en font des actrices incontournables en amont des projets de la ville, dès la phase de diagnostic, de définition des priorités et de construction des plans d'action. En tant que parties prenantes de l'écosystème local, elles apportent des regards complémentaires, identifient les leviers et les freins, et contribuent à renforcer la pertinence, l'acceptabilité et l'efficacité des politiques municipales. Co-construire les politiques municipales est une exigence démocratique et un levier majeur pour améliorer la qualité de vie, la satisfaction des habitant·es et l'impact des politiques de la ville.

Parmi l'ensemble du tissu associatif, le rôle des associations féministes est particulièrement important : elles œuvrent notamment pour la prévention des violences sexistes et sexuelles et l'accompagnement des victimes, l'éducation à l'égalité, l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive, et la lutte contre les discriminations. Reconnaître l'expertise des associations féministes comme une ressource stratégique passe par la mise en place de pratiques claires et structurantes :

- Apprendre à connaître le tissu associatif féministe présent sur le territoire ;
- Désigner des référent·es municipaux·ales pour assurer un lien continu entre la mairie et les associations ;
- Instaurer des temps réguliers d'échange et d'écoute afin de partager constats, alertes et besoins issus du terrain, en dehors des seuls temps de crise ou d'appel à projets ;

- Valoriser la présence et l'action des associations dans les communications municipales et lors des événements publics, afin de renforcer leur visibilité auprès des habitant·es.

7. Assurer un soutien financier pérenne aux associations féministes

Une enquête menée par la Fondation des Femmes²⁴ révèle qu'entre 2024 et 2025, les financements des organisations féministes françaises ont été amputés de près de 32 millions d'euros, soit une baisse de 15 % en une seule année. Selon cette enquête, les réductions de subventions concernent toutes les échelles territoriales : 38 % des associations subissent des coupes de la part des conseils départementaux, 31 % de la part des communes, et 25 % de la part des conseils régionaux et des intercommunalités. Dans le même temps, les inégalités de genre persistent sur les territoires et doivent donc être combattues au même titre dans les politiques nationales et locales. Alors même que les coupes budgétaires fragilisent la continuité des actions, il est fondamental de poursuivre le soutien au tissu associatif féministe, en maintenant à minima les subventions existantes et en les renforçant lorsque cela est possible. Financer les associations féministes dans ce contexte de crise permet de préserver leurs actions, mais aussi d'investir durablement dans la cohésion sociale, la prévention des inégalités et le développement d'une citoyenneté active au sein des communes.

Il est également essentiel que les autorités locales s'assurent que l'argent public ne finance pas des organisations conservatrices qui attaquent les droits des femmes et des personnes LGBTQIA+. Dans cette perspective, des outils de vigilance et d'aide à la décision existent. À titre d'exemple, une [carte interactive](#) publiée par *Basta*²⁵ recense les associations financées par le milliardaire d'extrême

droite Pierre-Édouard Stérin et permet aux élu-es de mieux identifier les projets idéologiques portés, parfois de manière implicite, par certaines structures ainsi que l'origine de leurs financements. A Lyon, l'association anti-IVG Familya, financée notamment par Pierre-Édouard Stérin, a obtenu en 2025 des financements de la métropole de Lyon. Après la publication d'une enquête par Médiacités sur les liens entre l'association et les mouvements anti-droits, la ville a annoncé fin 2025 retirer ses financements²⁶. Ce cas illustre de façon assez concrète les différents enjeux : l'infiltration des organisations anti-droits dans le tissu associatif local, le rôle essentiel de lanceurs d'alerte des médias indépendants et celui des villes, qui doivent être attentives et rectifier les financements dans ces cas de figure.

8. Encourager et valoriser l'engagement associatif et citoyen à l'échelle locale

Les maires et les équipes municipales jouent un rôle déterminant pour créer les conditions favorables à un engagement associatif et citoyen. Il ne s'agit pas seulement d'accompagner les associations déjà existantes, mais aussi de soutenir les initiatives émergentes sur le territoire, de favoriser la diversité des profils engagés et de lever les freins qui peuvent décourager l'investissement associatif. Cela suppose dans un premier temps des soutiens financiers pérennes, la mise à disposition de locaux et autres moyens techniques, ainsi qu'une simplification des démarches administratives. Encourager l'engagement associatif passe également par une politique active de valorisation. Les communes doivent améliorer l'information des habitant-es sur l'offre associative locale, rendre plus visibles les besoins en bénévoles et reconnaître publiquement l'engagement citoyen, afin de susciter de nouvelles dynamiques d'implication.

Les municipalités ont enfin un rôle clé à jouer pour élargir et diversifier la participation associative. Des actions ciblées peuvent être mises en place pour toucher des publics jusqu'ici moins mobilisés. À cet égard, les plateformes numériques ont, ces dernières années, permis d'élargir l'accès à l'information et de faciliter l'engagement. Dans son étude annuelle de 2018 consacrée à la citoyenneté, le Conseil d'État encourage d'ailleurs le développement des *civic techs*, c'est-à-dire l'ensemble des initiatives numériques visant à renforcer la participation citoyenne, à travers des actions portées par les collectivités territoriales²⁷. Ces outils peuvent ainsi faciliter la découverte de l'offre associative locale et encourager l'engagement des habitant-es, à condition toutefois qu'ils viennent en complément, et non en substitution, des espaces de participation en présentiel. Ces espaces de participation en présentiel peuvent prendre des formes variées à l'échelle communale. Les forums et maisons des associations offrent des lieux dédiés où les structures locales peuvent se rencontrer, mutualiser des ressources et informer les habitant-es sur les possibilités d'engagement. Des rencontres associatives régulières permettent également de créer des temps d'échange entre associations, citoyen-nes et élu-es, afin de faire connaître les initiatives existantes. À cela peuvent s'ajouter des permanences associatives en mairie facilitant l'orientation et l'accompagnement des personnes souhaitant s'impliquer. Enfin, les communes peuvent soutenir des ateliers participatifs et des formations pour les bénévoles.

Je m'engage à soutenir ces mesures pour des villes solidaires.

Signature

1. Pour plus d'informations, lire le document de positionnement d'Equipop : *Stratégie internationale de la France pour une diplomatie féministe : place à l'action !*, 2025.
2. CEVIPOF, *Baromètre de la confiance politique 2025*.
3. Site du Gouvernement français, *Enquête CEVIPOF sur le rapport des Français-es avec leur maire*.
4. Le Mouvement associatif, « *Santé financière des associations : plus qu'une alerte, une urgence* », octobre 2025.
5. Fondation des Femmes, « *Ne leur fermons pas la porte : Enquête sur l'impact des restrictions budgétaires sur l'accompagnement des femmes victimes de violence* », août 2025.
6. France 24 : <https://www.france24.com/fr/info-en-continu/20250424-le-maire-de-budapest-%C3%A9pine-dans-le-pied-d-orban>
7. BBC, « *Chicago mayor signs order to resist potential Trump crackdown* »
8. Time, « *Trump Accuses Minneapolis Mayor of 'Very Serious Violation of the Law' Over Immigration Enforcement* »
9. Libération, « *Strasbourg : la porte du Planning familial recouverte de tags anti-choix* »
10. <https://solidarites.gouv.fr/quest-ce-que-le-service-public-de-la-petite-enfance>
11. Association des maires ruraux de France, *Les chiffres exclusifs du manque de médecins*, 2022.
12. Amnesty International France, « *Baisse des subventions du Planning familial : une menace pour nos droits fondamentaux* »
13. Article 34 de la *Constitution française*
14. Rapport d'information de la Commission des affaires sociales du Sénat, « *IVG : une "liberté garantie", mais un accès fragile* », octobre 2024.
15. Ibid
16. Code de la santé, *article L6323-1-3*
17. <https://www.paris.fr/pages/l-offre-de-sante-dans-les-equipements-parisiens-22190>
18. *Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale*
19. Centre Hubertine Auclert, « *La budgétisation sensible au genre* », 2023.
20. Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, « *L'égalité femmes-hommes dans la coopération décentralisée* ».
21. Cités Unies France <https://cites-unies-france.org/>
22. Oxfam France, « *Le pouvoir, nom masculin : Première édition de l'index de la féminisation du pouvoir d'Oxfam France* », 2025.
23. https://lemouvementassociatif-idf.org/wp-content/uploads/sites/6/2025/12/Refaire-commune_document-de-plaidoyer-municipal.pdf?utm_source=brevo&utm_campaign=LesAssociationsFontMouvement%2035&utm_medium=email
24. Fondation des Femmes, « *Ne leur fermons pas la porte : enquête sur l'impact des restrictions budgétaires sur l'accompagnement des femmes victimes de violence* », août 2025.
25. Basta, « *Une carte inédite des « nouveaux apôtres de l'extrême droite », ces associations soutenues par Stérin* »
26. Médiacités, « *Familya : le Grand Lyon cessera à l'avenir de subventionner l'association proche des anti-IVG* »
27. Conseil d'État, « *La citoyenneté : Être (un) citoyen aujourd'hui* ».

www.equipop.org
info@equipop.org

Bureau de Dakar
BP 29761
Dakar Yoff — Sénégal
Tél. : +221.33.820.84.14

Bureau de Paris
6 rue de la Plaine
75020 Paris — France
Tél. : (+33) 01.74.01.71.24
Fax : (+33) 01.74.01.71.25

